

**ARRETÉ N°2025/551
PORTANT DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18 et L1411-5
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024 portant désignation des membres de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

Arrête :

Article 1^{er}

M. Paul QUIN, Adjoint au Maire, assure par délégation du Maire la présidence de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. QUIN, Adjoint au Maire
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse, le 12 mars 2025

Le Maire



Michèle LUTZ